

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

PROJET DE RÈGLEMENT

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 021-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 10 000 000 \$ POUR DES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES

LE LUNDI, cinquième jour du mois d'octobre deux mille vingt-six, à une séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue à l'hôtel de ville de Plessisville, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Jonathan Dubois, Rémi Brassard, Joanie Bédard, Valérie Desrochers, Catherine Côté et Christine Gingras ;

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Marc Morin.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par _____, conseil____, à la séance extraordinaire du 21 septembre 2026 ;

À CES CAUSES, le conseil de la Ville de Plessisville ordonne et statue ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1.- *[Modification de l'article 1]* L'article 1 du Règlement 021-25 Décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour des travaux d'infrastructures, adopté le 18 août 2025, est remplacé par le suivant :

« **Article 1.-** *[Décret des dépenses]* Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'infrastructures pour une dépense au montant de 10 000 000 \$. ».

Article 2.- *[Entrée en vigueur]* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Donné à Plessisville, ce 5^{ème} jour
du mois d'octobre 2026

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière

MARC MORIN
Maire